# Je me rappelle que le réseau d'eaux pluviales est exclusivement réservé aux eaux pluviales... et rien d'autre!!!

Les eaux pluviales, issues des précipitations, peuvent être recueillies par un réseau de collecte dédié aux eaux pluviales, via des fossés, gouttières, caniveaux et grilles. Elles peuvent aussi par ruissellement et infiltration rejoindre naturellement les cours d'eau et la mer.

Sur le territoire de Cap Atlantique, les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées sont dits « séparatifs »: tout ce qui est versé dans le réseau d'eaux pluviales aboutit directement dans le milieu naturel sans épuration préalable.

Tout rejet inapproprié dans le réseau d'eaux **pluviales** (fossés, grilles de voiries, caniveaux...) peut ainsi entraîner une pollution du milieu naturel.

## À respecter



- ☑ Pour les produits polluants, j'ai le réflexe déchetteries: 9 sont disponibles sur le territoire. Les produits seront ainsi récupérés pour être traités dans les filières adaptées.
- ☑ J'entretiens régulièrement mes gouttières en enlevant les fientes d'oiseaux et les feuilles souillées, pour éviter qu'elles soient entraînées par la pluie dans le milieu naturel.
- Art. 5 Arrêté ministériel du 22 iuin 2007 : « Les réseaux de collecte des eaux pluviales ne doivent pas être raccordés au système de collecte des eaux usées domestiques ».
- M Environ 1 M€ sera consacré annuellement par Cap Atlantique pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales.



Direction de l'Environnement et des Économies Primaires BP 64 - 3 avenue des Noëlles - 44503 LA BAULE CEDEX Tél: 02 28 54 13 10 • milieux.naturels@cap-atlantique.fr

www.cap-atlantique.fr

Avec le soutien de:

















Que je sois **un particulier ou un professionnel,** dans les grilles d'eaux pluviales, fossés, gouttières ou caniveaux, je ne déverse:

- **図** aucune **déjection animale**;
- aucune eau de lavage;
- aucun produit tel que nettoyant, solvant, pesticide, déchet, peinture, graisse, anti-mousse pour toiture... même un fond de bidon!

Ce réflexe est aussi valable sur la voie publique.



#### Le saviez-vous?

Récupérer les eaux de pluies domestiques permet de:

- limiter la quantité d'eau rejetée dans le milieu naturel, déjà importante en raison de l'urbanisation et de l'imperméabilisation des sols;
- économiser l'eau pour l'arrosage du jardin.



## À proscrire



☑ Si mon habitation dispose d'une fosse toutes eaux (ou fosse septique), je ne la vidange pas dans le milieu naturel (fossé, cours d'eau, étier).

L'entretien de votre système d'assainissement

est essentiel

Depuis 2003, plus de 750 installations polluantes ont été mises aux normes.



Les assainissements collectif et non-collectif nécessitent **régulièrement** et **obligatoirement** des **contrôles** de bon fonctionnement.

### À respecter



- ☑ J'accepte la **demande de contrôle** de mon dispositif d'assainissement pour vérifier son état, y compris lors de l'achat ou la vente d'un bien immobilier.
- ☑ Je fais intervenir une **entreprise agréée** pour vidanger ma fosse toutes eaux (ou fosse septique), comme la loi m'y oblige.
- ✓ Je respecte les **règlements** du service public d'assainissement collectif et non-collectif de Cap Atlantique téléchargeables sur www.capatlantique.fr.
- ☑ Je n'hésite pas à solliciter le service assainissement de Cap Atlantique pour des conseils (étude de filière, entretien, mise aux normes).

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT 2 rue Alphonse Daudet 44350 GUÉRANDE - 02 28 54 17 20



#### Le saviez-vous?

- Sur le territoire, près de 6200 habitations sont équipées d'une installation d'assainissement non collectif et 56400 en collectif.
- Des aides financières, sous conditions de ressources, sont possibles pour la réhabilitation de votre installation d'assainissement non collectif. Contactez Cap Info habitat: 02 51 75 77 95





